Image not found or type unknown

Annulation d'une cession de parts sociales

Par **fabienA**, le **25/12/2013** à **11:04**

Bonjour,

voilà ce qui m'est arrivé : J'étais gérant salarié d'une Sarl où je possédais 1/3 des parts. Tout allait bien dans le meilleur des mondes jusque au jour où mes 2 associés ont souhaité se séparer de moi. Après discussion, j'ai accepté de vendre mes parts. Nous avons alors établi un acte de cession parts sociales (sous seing privé) où mes 2 associés s'engageaient à me payer avant une certaine date.

Pour résumer, cela fait maintenant 6 mois qu'ils auraient du me payer et je n'ai toujours rien reçu. J'ai bien sûr essayé de discuter eux mais ils ne veulent pas me payer.

Dans ce cadre, peut-on annuler la cession des parts sociales ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés